

VOTRE TRAITEMENT PAR METHADONE

- Ce médicament n'agit que sur l'état de manque aux opiacés.
- Il n'y a pas de durée de traitement prédéterminée.
- Le traitement n'empêche pas une activité professionnelle.
- Assurez-vous de la continuité de votre traitement (hospitalisation, incarcération, voyage, etc.).
- Vous êtes responsable de votre traitement.
- Un contrat thérapeutique s'établit entre vous, votre médecin et votre pharmacien.
- Votre médecin ou votre pharmacien peuvent vous réorienter vers le centre de soin spécialisé initiateur pour un suivi socio-éducatif et psychologique.

Pensez aux dépistages Hépatites - Sida, Vaccination Hépatite B

La Méthadone :

- C'est un stupéfiant avec risque d'overdose.
- Concernant le stockage, soyez vigilant concernant le risque de consommation accidentelle par un tiers (risque d'overdose à partir de 1 mg/kg).
- Attention aux interactions médicamenteuses et à l'association avec l'alcool ; Parlez en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Parlez en à votre médecin ou à votre pharmacien :

- En cas de sensation de manque.
- En cas de grossesse ou d'allaitement.
- En cas d'anesthésie.
- En cas d'effets secondaires.
- Pour toute modification ou arrêt du traitement.
- En cas de prise associée de psychotrope, d'alcool ou autres traitements.
- Si vous rencontrez d'autres difficultés.

Si vous injectez des « produits » :

- Utilisez du matériel à usage unique,
- utilisez un Stérifilt® disponible dans certaines pharmacies ou à Intermède et à AIDES (caarud), ou filtrez 2 fois la solution.

Si vous sniffez des « produits » :

- Ne partagez pas votre paille,
- Utilisez des pailles à usage unique,
- Réduisez le « produit » en poudre la plus fine possible,
- Rincez votre nez au sérum physiologique après usage.

Informations disponibles à :

Drogues Info Service : de 8 h à 2 h - 7/7

0 800 23 13 13 - gratuit d'un poste fixe

01 70 23 13 13 - d'un portable coût d'une communication ordinaire